

# MUNICIPALISATION ACCELEREE ET DISPARITES TERRITORIALES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST (REPUBLIQUE DU CONGO)

**Robert NGOMEKA,**

*Laboratoire Géographie, Environnement, Aménagement (LaGea), Université*

*MARIEN NGOUABI (République du Congo) ; ;*

*ngomekarobert@gmail.com*

## Résumé

*Considérée comme l'un des départements le plus pauvre et enclavé du Congo, le Département de la Cuvette-Ouest a bénéficié d'une municipalisation accélérée en 2011. Une politique qui vise à doter les collectivités locales des équipements et infrastructures de base pour assurer leur développement. Sa mise en œuvre a aggravé les inégalités territoriales au sein du Département de la Cuvette-Ouest. La présente étude vise donc à montrer les disparités territoriales créées par l'aménagement du territoire dans le cadre de la municipalisation accélérée de ce Département. Après la recherche documentaire, les travaux de terrain ont consisté à faire en 2019 et 2020, l'enquête auprès de 260 ménages, les focus groups, les entretiens, une étude géographique sur la répartition des projets d'aménagement et développement dudit Département. Les données statistiques ont été traitées à l'aide des logiciels Microsoft Excel 2010, SPSS et les cartes élaborées à l'aide du logiciel QGIS. 2.12. Les résultats montrent que la répartition des infrastructures, des équipements et des services ne s'est pas faite de façon équitable comme l'exige la science de l'aménagement. Envo ayant reçu plus d'équipement a un niveau de développement supérieur aux autres villes. Il apparaît également un contraste entre les zones urbaines et la campagne posant ainsi un problème de devenir des espaces ruraux. Au regard des résultats obtenus, la municipalisation accélérée a renforcé des inégalités socio-spatiales dans le Département de la Cuvette-Ouest. Dans le cadre de la décentralisation, l'élaboration d'un schéma et plan départementaux d'aménagement du territoire est à envisager pour réduire ces inégalités territoriales.*

**Mots clés :** *aménagement, disparités territoriales, « municipalisation accélérée », République du Congo.*

## Abstract

*Regarded as one of the departments poorest and wedged of Congo, the Department of the Basin-West profited from a municipalization accelerated in 2011. A policy which aims at equipping the local communities with the equipment and basic infrastructures to ensure their development. Its implementation worsened the territorial inequalities within the Department of the Basin-West. The present study thus aims at showing the territorial disparities created by the regional planning within the framework of the accelerated municipalization of this Department. After the information retrieval, work of ground consisted in making in 2019 and 2020, the investigation near 260 households, the x-ray groups, the talks, a geographical study on the distribution of the projects of installation and development of the aforesaid Department. The statistical data were treated using the software Microsoft Excel 2010, SPSS and QGIS 2.12. The results show that the distribution of the infrastructures, the equipment and the services*

*was not done in an equitable way as the science of installation requires it. Envo having received more equipment has a level of development higher than the other cities. It also appears a contrast between the urban zones and the countryside thus posing a problem to become rural areas. In comparison with the results obtained, accelerated municipalization reinforced socio-space inequalities in the Department of the Basin-West. Within the framework of decentralization, the development of a departmental diagram and plan of regional planning are to be planned to reduce these territorial inequalities.*

**Keywords:** *installation, territorial disparities, "accelerated municipalization", Republic of Congo.*

## Introduction

Le Ministère en charge de l'aménagement au royaume du Maroc (2018, p 15) écrit que, les principaux défis auxquels sont confrontés nos sociétés contemporaines comportent une dimension territoriale essentielle. On parle de "spatial turn" qui fait du territoire le moment de transformation économique et sociale. Ce moment de transformation économique et sociale fait appel à la science d'aménagement qui met en valeur les notions de territorialisation et de territorialité. Il vise par la meilleure répartition des hommes, des équipements et des activités à réduire les écarts de développement entre les territoires.

C'est l'objectif visé par les autorités du Congo qui à travers la politique de la « municipalisation accélérée » (politique qui consiste à doter les départements des équipements et des infrastructures) cherchent à réduire les écarts de développement entre les grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire métropole de référence) et les autres villes. Cet objectif est en lien avec celui qui consiste à « répartir équitablement les services et les infrastructures... » (République du Congo, 2005, p.2).

Suite à la municipalisation accélérée, de nouvelles tendances géographiques émergent au Congo avec le resserrement de l'aménagement au niveau des collectivités locales, surtout les chefs-lieux des départements, et la remontée des inégalités territoriales.

Dans le cadre de cette politique, la Cuvette-Ouest a bénéficié de plusieurs projets visant à réduire les inégalités territoriales entre elle et les autres départements : construction des routes, construction des bâtiments administratifs, aéroport, stade. Ces projets n'ont pas seulement répondu à cette préoccupation, mais ont beaucoup plus aggravé les inégalités spatiales au sein du département. Quelles sont ces disparités spatiales ?

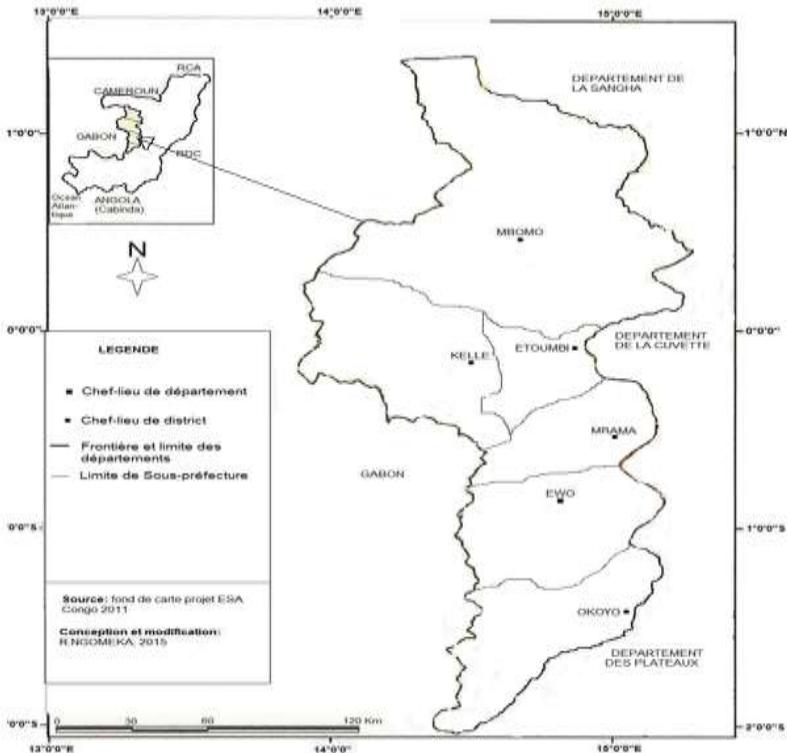
Cet article se propose donc d'étudier les disparités découlant de la mise en œuvre des projets de la municipalisation accélérée dans le département de la Cuvette-Ouest en 2011.

## 1. Localisation et caractéristiques de la zone d'étude

La Cuvette-Ouest est un département situé à l'Ouest de la République du Congo. Il est localisé entre le 2<sup>e</sup> degré de latitude Nord et de latitude Sud, puis, entre le 15<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> degré de longitude Est. Il occupe une superficie de 26000 Km<sup>2</sup> pour une population totale de 72999 habitants, soit une densité de 2,8 habitants au Km<sup>2</sup> (CNSEE, 2007).

Le département de la Cuvette-Ouest est limité au Nord par le Département de la Sangha, au Sud par le Département des Plateaux, à l'Est par le Département de la Cuvette et à l'Ouest par le Gabon. Son organisation administrative montre qu'il est subdivisé en six (6) Sous-Préfectures : Kellé, Mbomo, Etoumbi, Mbama, Ewo et Okoyo (figure 1).

**Figure 1 : Zone d'étude et subdivisions administratives**



## 2. Méthodologie et matériel de travail

La recherche documentaire a été menée à Brazzaville, dans les bibliothèques, les centres de documentation et sur les sites internet.

Le nombre de localités à enquêter était calculé au dixième. Le résultat a donné 6 villes et 16 villages, soit 22 localités enquêtées sur 215 qui compte le département de la Cuvette-ouest.

L'échantillon des ménages enquêtés a été déterminés à partir de la technique du choix raisonné et des quotas comme l'indique le tableau d'échantillonnage. Le choix raisonné a tout son sens du fait que les villes de la Cuvette-Ouest n'ont pas bénéficié au même niveau des projets, et elles se trouvent à des niveaux démographique et de développement différents : Ainsi trois types de villes semblent se dessiner : Ewo le Chef-lieu du département ( la plus grande ville départementale), Etoumbi, Kellé et Okoyo, trois communautés urbaines se trouvant sur les principaux axes de communication (ou villes moyennes départementales), Mbama et Mbomo, deux villes les plus sous équipées (ou petites villes départementales). Tenant compte de toutes ces raisons et de l'absence des données sur la population au niveau des Chefs-lieux des Sous-préfectures, la méthode de l'échantillon par choix raisonné et par quota a été appliquée conformément au tableau ci-dessous.

**Tableau : L'échantillon par choix raisonné et par quota**

<b>Villes</b>	<b>Echantillon</b>
Ewo	100
Okoyo	40
Mbama	20
Kellé	40
Etoumbi	40
Mbomo	20
<b>Total</b>	<b>260</b>

Les informations ont été collectées à partir des fiches d'enquêtes auprès de deux cent soixante ménages en milieu urbain. Les ménages ont été tirés au hasard sans remise.

Les entretiens groupés de dix personnes ont été organisés dans les quartiers de grande population : Kngamitema et Ouenzé à Ewo, Assali et Ouenzé à Okoyo, Tsitseyi et Vouo à Mbama, Makolo et Elely à kelle, Kossaloba et Ouenzé à Etoumbi et dans tous les villages enquêtés, à

raison d'un groupe par quartier et par village, soit 28 focus groups. Dans le cadre des entretiens, 46 personnes ont été interviewées, notamment les autorités des conseils départementaux, des mairies, de la préfecture, les chefs de quartier et des villages. Un tirage au hasard, sans remise, a été fait pour sélectionner les chefs de ménages enquêtés dans les quartiers. Les questions posées ont concerné principalement, les projets réalisés dans le cadre de la municipalisation accélérée de 2011, leur répartition et disparités engendrées dans le département de la cuvette-ouest.

Les observations directes à l'aide des grilles de collecte des données ont permis d'étoffer les statistiques sur les disparités territoriales. L'analyse géographique s'est appuyée sur l'approche quantitative, qualitative et comparative.

Pour calculer le taux de répartition des projets réalisés entre les différentes villes, la formule mathématique suivante a été appliquée :

$$x = \frac{100y}{z}$$

Le matériel de plusieurs natures a été utilisé. L'appareil numérique a été utilisé pour la prise de photos d'illustration, le GPS pour la localisation des lieux d'enquête et le tracé des routes.

Par ailleurs, les logiciels Microsoft excel 2010 et Spss ont été utilisés pour le traitement des données.

Enfin, le traitement de texte et la réalisation des cartes ont été fait respectivement à l'aide du Microsoft word 2010 et de QGIS. 2.12

### **3. Résultats**

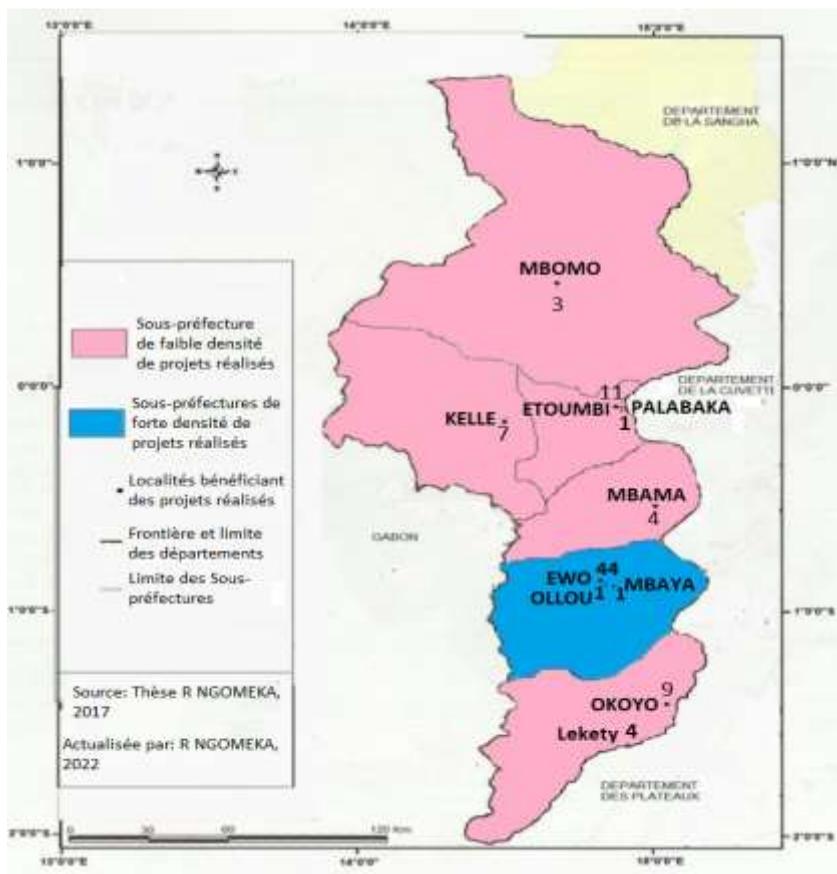
#### ***3.1 Inégale répartition des projets réalisés***

L'affectation des infrastructures et des équipements (écoles, bâtiments administratifs, internat, logements administratifs, gare routière, réseau d'adduction d'eau, réseau électricité, forages, aéroport et voiries) s'est faite de façon inégale entre les différentes régions géographiques ou Sous-préfectures (figure 2).

Les chiffres arabes représentent le nombre de projets réalisés par localité (figure 2). La figure montre que tous les projets (Ecoles, bâtiments administratifs, internat, logements administratifs, gare routière, réseau d'adduction d'eau, réseau d'électricité, aéroport et voiries), ou presque, sont réalisés en milieu urbain au détriment de la campagne : 75 projets réalisés dans les villes (Ewo, Etoumbi, Mbama,

Okoyo, Kellé, Mbama) contre 7 en milieu rural (Palabaka, Ollou, Mbay, Lekety). 55% de ces projets sont réalisés à Ewo, chef-lieu de département. Cet indicateur met en évidence les disparités interurbaines. Il montre qu'à la faveur de la municipalisation accélérée, la ville d'Ewo, Chef-lieu de Département, concentre à elle seule, plus de la moitié des projets d'aménagement et de développement réalisés. Une situation qui a permis à Ewo d'avoir, désormais, un niveau de développement supérieur aux autres villes. Elle est suivie de la ville d'Etoumbi.

**Figure 2 : La répartition des projets de la municipalisation accélérée**



Les projets de construction et d'entretien des routes quant à eux laissent apparaître deux zones : une zone désenclavée mieux structurée et une zone enclavée mal structurée (figure 3).

Dans la zone enclavée, certains villages et routes sont en voie de disparition. La photo illustre bien cette situation dans l'un des villages de la Sous-préfecture d'Etoumbi.



**Photo :** Village Mvouoma et une route en pleine disparition dans la Sous-préfecture d'Etoumbi

**Prise de vue, R. NGOMEKA 2020.**

La concentration des équipements, des services, réseau et activités génératrices de revenus (Ecole, services de santé, administration publique, petits boulots) dans les centres urbains constitue la principale cause de l'exode rural qui ne cesse d'accroître le déséquilibre démographique entre les villes et la campagne. Ces inégalités se sont aggravées par la mise en œuvre des projets de la « municipalisation accélérée ». Une idée soutenue par les personnes interrogées, qui pensent que l'attrait des populations se fait plus en direction de la commune d'Ewo, ville ayant reçu plus de projets d'aménagement, et qui concentre aujourd'hui, l'essentiel des équipements et des services. Pendant qu'il y a abondant des espaces à Kellé et Mbama, par exemple, à Ewo la ville connaît une croissance sans précédente.



### ***3. 2 Les disparités relatives aux services sociaux de base***

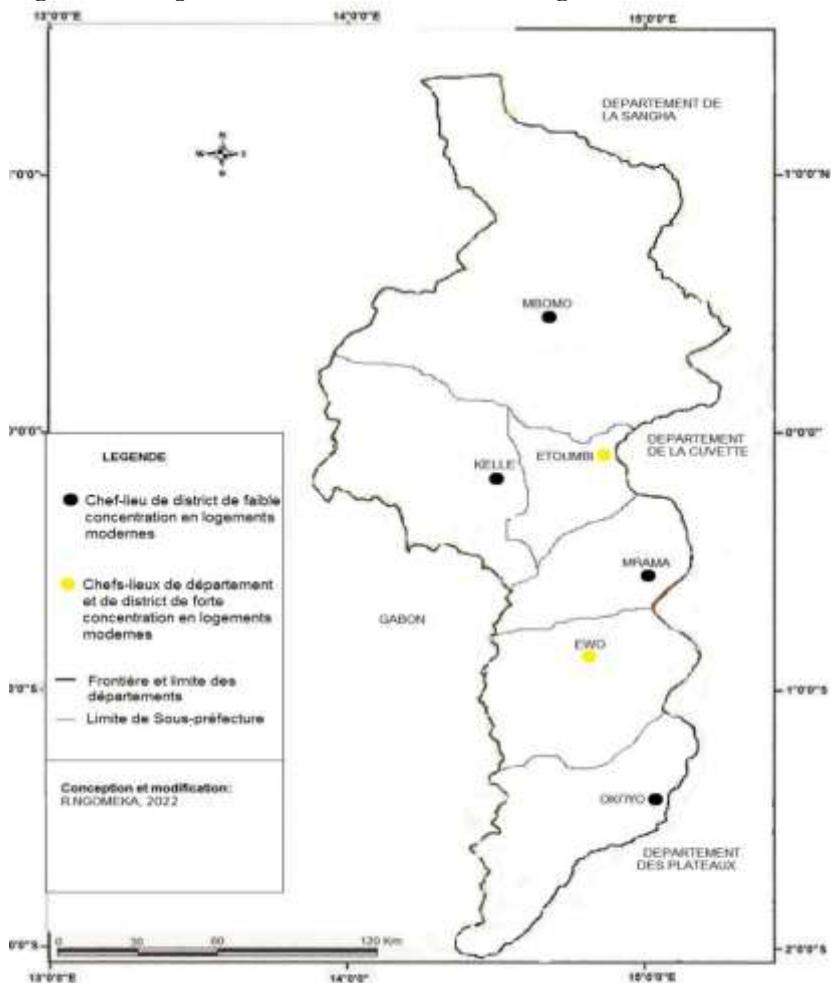
L'inégale répartition des infrastructures routières (figure 3) ont eu à leur tour un impact négatif sur la répartition des services de transport. Les localités des Sous-préfectures d'Ewo, d'Okoyo et d'Etoumbi se trouvant sur les principaux axes routiers goudronnés ont un accès facile aux transports par rapport à celles des Sous-préfectures de Kellé, Mbomo et Mbama. Les trois premières sous-préfectures citées sont désormais reliées à Brazzaville, capitale du Congo, par une voie goudronnée. 81% des ménages enquêtés, reconnaissent que les projets d'aménagement routier ont amélioré les conditions de transport des populations et des marchandises entre Ewo, Okoyo, Etoumbi et Brazzaville, contrairement à Kelle, Mbama et Mbomo où aucune voie n'a été bitumée.

Depuis 2014, les inégalités relatives à la répartition des logements modernes s'aggravent entre les villes. Les maisons modernes sont plus construites à Ewo et Etoumbi (figure 4) où la municipalisation accélérée a eu plus d'impact : route goudronnée, création des activités génératrices de revenus, augmentation des travailleurs due à la mise en œuvre des projets, opportunité en matériaux de construction, amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base. Ewo occupe le premier rang.

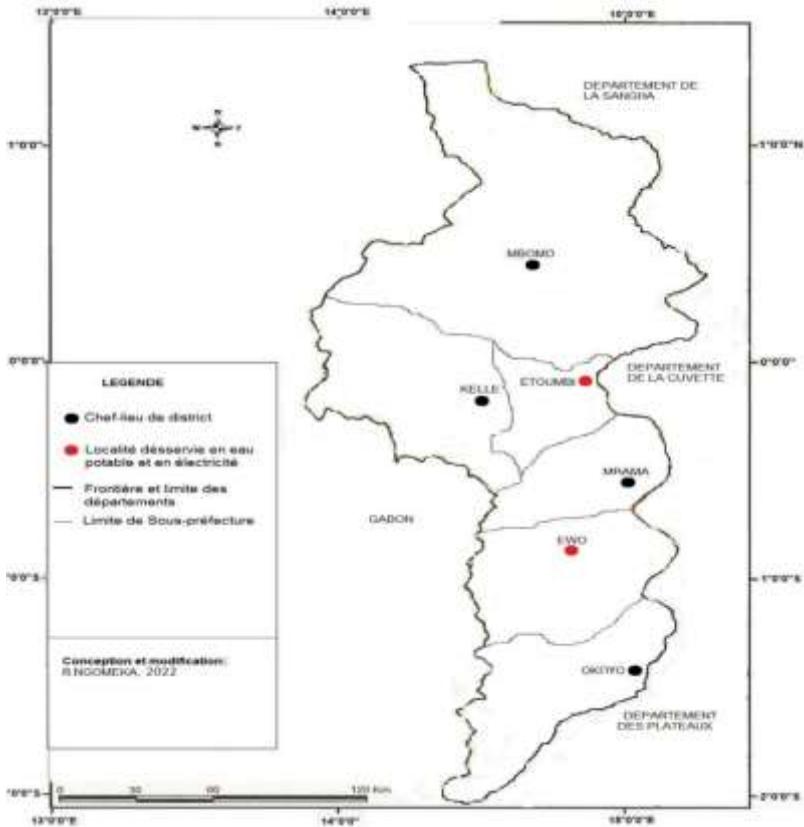
Contrairement aux centres urbains, les zones rurales sont caractérisées par les habitations traditionnelles.

Dans tout le département, les services de la Société Nationale d'adduction d'Eau (SNDE) et de la Société Nationale d'Electricité (SNE) ne sont trouvés que dans deux centres urbains où l'urbanisation est plus accélérée : Ewo et Etoumbi ((figure 5).

Figure 4 : Disparités territoriales liées aux logements



**Figure 5 : Villes bénéficiant des services de la SNDE et de la SNE**



## Discussion

Les résultats de l'étude montrent que les projets réalisés dans le cadre de la « municipalisation accélérée » du département de la Cuvette-Ouest sont inégalement répartis. Ces résultats rejoignent ceux d'autres auteurs comme C. Ditengo (2012, p.310). A la suite de l'identification des infrastructures et équipements modernes construits à Dolisie lors de la municipalisation accélérée du département du Niari en 2005, C. Ditengo a évoqué la question de disparités communales. « Certains quartiers manquent encore les services de base même après la municipalisation accélérée » (C. Ditengo, p.310). Dans le même esprit d'idée, A. Moubele

(2019, p.139) et F. Aka Assale (2019, p.291) ont montré dans leurs études que les infrastructures sanitaires construites respectivement au Gabon et à Abidjan sont inégalement réparties.

Alors que F. Balanche (2006, p.261) à son tour, a pu constater les disparités entre les municipalités syriennes, même si, il établit un lien entre celles-ci et les ressources de ces collectivités locales :

En plus, le bitumage des routes n'a contribué à l'amélioration des conditions de voyage que dans les zones où les routes ont été construites (Ewo, Okoyo et Etoumbi.). Les résultats similaires ont été obtenus par M. Mohamed ALI (2018) au Maroc où l'analyse territoriale sur les infrastructures routières montre que les projets de construction des routes ont eu un impact positif sur les transports que dans les zones où ils ont été mis en œuvre. Cela était aussi démontré par Ait Soussane J et El Hallaïssi M (2020, p.69), toujours au Maroc. Une réalité qui les ont amenés à citer Wilson et Fotheringham (2008) qui affirment que tout projet de structuration territoriale conduit directement à une modification des flux de transport de personnes et de marchandises.

Les résultats de notre étude montrent également que les services sociaux de base sont concentrés dans les villes les plus urbanisées du département : la commune d'Ewo et la communauté urbaine d'Etoumbi. Les résultats de même nature ont été obtenus au Sénégal par A. SENE et C. CODJIA (2016, p.18). « ...les régions à fort taux d'urbanisation présentent de meilleurs taux d'accès aux infrastructures de base... » (A. SENE et C. CODJIA p.18). A la différence de nos résultats, ces deux auteurs ont montré que les régions à fort taux d'urbanisation ont des taux de chômage élevés (A. SENE et C. CODJIA, 2016, p.18).

Par ailleurs, les projets réalisés ont plus profité aux centres urbains qu'à la campagne, surtout au Chef-lieu Ewo dont le niveau de développement est supérieur à celui des autres villes.

En outre, la modernisation des centres urbains a accéléré les migrations des populations vers les villes, aggravant ainsi un déséquilibre démographique entre les centres urbains et la campagne. « La modernité de la ville et la fonction économique fondée sur l'activité commerciale sont à l'origine des migrations des populations » (Ngomeka et Ditengo, 2017, p.30).

La politique d'aménagement et de développement local axée sur les villes, pose aujourd'hui un problème de devenir des espaces ruraux. Il est donc souhaitable que les autorités dans une politique d'aménagement du territoire réduisent des inégalités spatiales en réalisant

les projets dans les espaces où les territoires sont en mal de développement.

## **Conclusion**

Les résultats de l'étude montrent que, les projets réalisés dans le cadre de « municipalisation accélérée » ont aggravé les disparités territoriales dans le département de la Cuvette-Ouest. Ces disparités territoriales existent entre les villes d'une part et entre les centres urbains et la campagne d'autre part. Ewo, Chef-lieu du département concentre l'essentiel des projets et des services sociaux de base. Cela permet de classer la commune d'Ewo au premier rang de la hiérarchie urbaine du département.

Les inégalités que connaissent le département de la Cuvette-ouest sont de nature à compromettre son développement local.

Il est donc souhaitable d'élaborer un schéma et plan départementaux d'aménagement du territoire pour réaliser un aménagement plus intégré afin de réduire ses inégalités et garantir un développement harmonieux au département de la Cuvette-Ouest.

## **Références bibliographiques**

**AIT SOUSSANE Jihad et EL HALLAISSI Marwan** (2020), « Le rôle de la disparité régionale dans l'impact de l'aménagement du territoire sur l'attractivité des IDE dans les régions du Maroc », *Revue Repères et perspectives économiques*, Vol 4, N°6, [En ligne, consulté le 14/08/2023], URL : <http://www.researchgate.net/pub>, 93

**BALANCHE Fabrice** (2006), Le difficile accès des responsables municipaux à la notabilité : le cas de la région côtière syrienne, in pouvoir locaux et systèmes municipaux dans le monde arabe, imprimerie Okad El Jadida, p.245-308

**DITENGO Clémence** (2012), *Croissance d'une ville du Congo méridional : cas de la ville de Dolisie*, Thèse de doctorat en Géographie humaine et économique, spécialité géographie urbaine, Université Marien NGOUABI, Brazzaville, 363 p.

**MOHAMED ALI Mrabi** (2018), *Aménagement du territoire : Les disparités interrégionales se creusent*, Edition N°:5255, 19p.

**NGOMEKA Robert et DITENGO Clémence** (2017), « Aménagement urbain et dynamique spatiale à Ewo ( République du Congo) », Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, n° 06, vol 02, p.21-36

**NGOMEKA Robert** (2017), Décentralisation, municipalisation accélérée et développement local dans le département de la Cuvette-Ouest, Thèse de doctorat en géographie humaine et économique, spécialité aménagement du territoire, Université Marien NGOUABI, Brazzaville, 337 p.

**République du Congo Centre National de la Statistiques et des Etudes Economiques** (2007), *Le RGPH- 2007 en quelques chiffres*, 23p.

**République du Congo** (2005), Schéma national d'aménagement du territoire de la République du Congo, Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Intégration économique et du NEPAD, 159p.

Royaume du Maroc (2018), *Le Ministère en charge de l'aménagement*

**SENE Abdourahmane et CODJIA Claude** (2016), Dynamique de l'aménagement du territoire et inégalités sociospatiales au Sénégal, Cahier de Géographie du Québec, vol 60, n° 169, p.11-27